

## Règlement coupe Raiffeisen 2025-2026

### 1.Généralités.

- La coupe Raiffeisen est une compétition ouverte à tous les athlètes des catégories U11 à U16 membres d'un club de Ski-Romand.
- La coupe Raiffeisen est un classement général des courses organisées sous l'égide de l'Association Ski-Romand.
- Les courses comptant pour la coupe Raiffeisen sont indiquées en début de saison sur le calendrier de Ski-Romand.
- Le nombre de courses total peut varier en fonction des conditions d'enneigement et météorologique ainsi que du nombre d'organisateurs.
- Les courses U11 se courront toujours en 1 manche, exception faite pour les championnats romands de SL et de GS
- Les courses U12/U14/U16 se courront en 1 ou 2 manches en fonction de la décision prise lors de l'établissement du calendrier. La décision peut être modifiée en tout temps par Ski-Romand en fonction des besoins, des conditions météorologiques, de piste ou de neige. Les championnats romands se courront toujours en 2 manches pour le SL et GS.
- Le départ des courses minimes est fixé au plus tôt à 10h30 dans la mesure du possible afin de favoriser le ski libre avant la course. L'horaire des courses OJ est fixé par l'organisateur en fonction de ses spécificités et du nombre d'inscrits. L'organisateur favorise cependant un horaire adéquat afin de permettre aux plus petits dossard un échauffement en ski libre avant la course.
- Les courses sont régies par le règlement alpin de Swiss-Ski.
- Le traçage et régie selon le règlement alpin de Swiss-Ski et effectué par les entraîneurs des clubs membre de Ski-Romand ou par un entraîneur de Ski-Romand.

### 2.Obtention des points de la coupe Raiffeisen.

- Les points sont attribués en fonction du rang obtenu selon la table du point ci-dessous.
- Tableau des points;

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	100	11	24	21	10
2	80	12	22	22	9
3	60	13	20	23	8
4	50	14	18	24	7
5	45	15	16	25	6
6	40	16	15	26	5
7	36	17	14	27	4
8	32	18	13	28	3
9	29	19	12	29	2
10	26	20	11	30	1

- Les athlètes « hors SROM » classés dans une coupe Raiffeisen Ski-Romand n'obtiennent pas de points.

### 3. Catégories et finances d'inscriptions.

- Pour les OJ les catégories se réfèrent au règlement Swiss-Ski, soit U12/U14/U16 respectivement filles et garçons.
- Pour les minimes les catégories sont définies de la manière suivante : 2014/2015/2016-17
- Respectivement filles et garçons.
- Aucun athlète plus jeune ne sera autorisé à s'inscrire et/ou à courir.
- La finance d'inscription est fixé à 20.-frs par jour de course.
- En cas de déplacement de la course et du club à l'extérieur, il est possible d'augmenter la finance à 30.- frs par jour de course.

### 4. Classement final.

- Le classement final est établi sur la base des x meilleurs résultats de chaque athlète.
- Le nombre de résultats pris en compte dépend du nombre de courses ayant eu lieu.
- Le 60% du nombre total des courses ayant eu lieu est pris en compte pour le calcul des meilleurs résultats : Exemple : 10 courses ont eu lieu, 6 seront pris en compte, on prend donc les 6 meilleurs résultats parmi les 10 courses (arrondi au-dessus).
- En cas d'égalité, la confrontation directe est prise en compte pour départager les athlètes, si l'égalité persiste ce sera au nombre de 1ère place, et ensuite 2ème, ...

### 5. Remise des prix lors des courses

- Sur chaque course, les 5 ou 10 meilleurs athlètes au minimum de chaque catégorie sont appelés lors des résultats. (Selon le nombre d'inscrits par catégories)
- Au minimum les 5 meilleurs de chaque catégorie sont récompensés par l'organisateur. Lorsque deux courses sont courues dans la même journée, l'organisateur prévoit des prix pour les deux courses et non au cumule des deux.

### 6. Remise des prix classement général

- Pour les catégories U14 et U16 les 10 premiers sont récompensés par Ski-Romand lors de l'AG.
- Pour les catégories U11 et U12 les 5 premiers sont récompensés par Ski-Romand lors de l'AG.
- Tous les athlètes figurant dans les 10 premiers pour les U14 et U16 ainsi que dans les 5 premiers pour les U11 et U12 sont invités à la remise des prix qui a lieu lors de l'assemblée générale de Ski-Romand.

### 7. Modifications

- Ce document peut être soumis à des modifications en tout temps.

Gilles Chofflon / Chef Alpin le 10-12.25